



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

07 JAN. 2016

1670

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 7 janvier 2016

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre et Madame la Secrétaire d'Etat à l'Economie.

En date du 27 novembre 2015, le Conseil de Gouvernement a approuvé la création du groupement d'intérêt économique (GIE) « Luxembourg for Tourism ». La nouvelle structure, réalisée sous forme d'un partenariat public-privé (PPP), remplacera à partir de cette année l'Office national du tourisme (ONT) et reprendra d'ailleurs aussi les employés de ce dernier. Selon les responsables, l'ONT, en tant qu'asbl, n'avait pas assez de souplesse d'organisation afin de pouvoir effectuer au mieux la promotion touristique du pays. Les acteurs privés n'y auraient notamment pas trouvé de représentation adéquate.

D'après les informations officielles, les membres constituants du nouveau GIE sont les suivants: l'État, représenté par le ministère de l'Economie, les offices régionaux du tourisme, la Ville de Luxembourg, la Chambre de commerce et le secteur privé ainsi que le secteur de l'hébergement. Le GIE sera administré par un conseil de gérance.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Secrétaire d'Etat à l'Economie:

- Quel est le poids de chacun des membres constituants ?
- Quelle est la répartition des rôles et tâches des différents membres ?
- Quelle est la participation financière des différents membres ?
- De quelle manière est réglé le financement ?
- Le GIE compte-t-il générer des revenus ? Si oui, quelle en serait l'affectation respectivement la répartition ?
- Y aura-t-il une interaction avec d'autres clusters ? Dans l'affirmative, avec lesquels ?

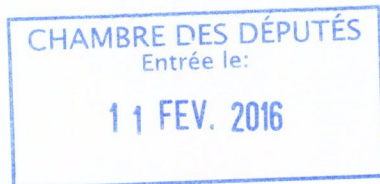
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, aux assurances de ma considération parfaite.

Octavie Modert
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 10 février 2016



Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP1670-02/JM-md

Objet: Question parlementaire N° 1670 du 7 janvier 2016 de Madame la Députée Octavie Modert

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur le ministre de l'Économie à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Pour le Ministre de l'Économie,
La Secrétaire d'État,

Francine Closerer

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Economie et de Madame la Secrétaire d'Etat à l'Economie à la question parlementaire N° 1670 du 7 janvier 2016 de l'honorable députée Octavie Modert

Quel est le poids de chacun des membres constituants?

Chaque membre dispose d'un droit de vote proportionnel à sa dernière cotisation annuelle à raison d'une voix par tranche de mille euros (1.000 €) à l'exception du ministère ayant dans ses attributions le tourisme dont le nombre de voix correspond au total des voix des autres membres.

Nonobstant de ce qui précède, les membres suivants disposent d'autant de voix que précisé ci-après :

- Horesca 150 voix ;
- Camprilux 50 voix ;
- Les Auberges de Jeunesse du Luxembourg 50 voix.

Quelle est la répartition des rôles et tâches des différents membres ?

Le GIE a pour objet d'élaborer, de coordonner et d'effectuer la promotion touristique du Luxembourg ainsi que de faciliter et de contribuer au développement du secteur du tourisme national.

Grâce à leur expertise unique et leurs compétences individuelles, les différents membres du GIE, que ce soit les acteurs institutionnels comme les Offices régionaux du tourisme, le Luxembourg City Tourist Office ou les acteurs privés comme ceux du domaine des transports ou de l'hébergement, contribueront à ce but commun qu'est la promotion du Grand-Duché du Luxembourg en tant que destination touristique.

Quelle est la participation financière des différents membres ?

Les cotisations annuelles des membres seront fixées par l'Assemblée générale qui se tiendra le 19 février 2016. Il est à noter que la cotisation de l'Etat pour l'année budgétaire 2016 s'élèvera à 3,6 mio EUR.

De quelle manière est réglé le financement ?

Le financement du GIE est assuré par :

- des cotisations annuelles des membres ;
- les recettes générées par les activités du GIE ; ainsi que
- toutes les autres ressources autorisées par la loi.

En cas de besoin, les membres contribuent au règlement de l'excédent des dépenses sur les recettes proportionnellement au nombre de voix dont ils disposent lors de l'Assemblée générale.

Le GIE compte-t-il générer des revenus ? Si oui, quelle en serait l'affectation respectivement la répartition ?

La nouvelle forme juridique permettra à « Luxembourg for tourism » d'effectuer des opérations commerciales comme p.ex., la vente de produits touristiques. Ces activités généreront de nouvelles recettes qui seront réinvesties dans la promotion touristique.

Y aura-t-il une interaction avec d'autres clusters ? Dans l'affirmative, avec lesquels ?

Le cluster « MICE » est actuellement le seul à connotation touristique. D'autres clusters pourront être organisés par filière ou par thème au sein de « Luxembourg for tourism » sur proposition du Conseil de gérance.

Une interaction avec des clusters existants n'est pas exclue.